

**OBJET : ORSAY - ÎLOT DE LA POSTE : CONCERTATION PRÉALABLE À LA MODIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC**

Siège : Orsay

|                                |   |    |
|--------------------------------|---|----|
| Nombre de délégués en exercice | : | 27 |
| Présents                       | : | 27 |
| Présents et représentés        | : | 27 |
| Votants                        | : | 27 |

Le mercredi 18 mai 2022, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 12 mai 2022, s'est réuni à 22h59, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand.

**DELEGUES PRESENTS**

|                                |                             |
|--------------------------------|-----------------------------|
| Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER  | Commune de Ballainvilliers  |
| Monsieur Jean-François VIGIER  | Commune de Bures-sur-Yvette |
| Monsieur Christian LECLERC     | Commune de Champlan         |
| Madame Rafika REZGUI           | Commune de Chilly-Mazarin   |
| Madame Muriel DORLAND          | Commune d'Epinay-sur-Orge   |
| Monsieur Yann CAUCHETIER       | Commune de Gif-sur-Yvette   |
| Madame Lucie SELLEM            | Commune de Gometz-le-Châtel |
| Monsieur Francisque VIGOUROUX  | Commune d'Igny              |
| Monsieur Jean-Pierre MEUR      | Commune de la Ville du Bois |
| Monsieur Clovis CASSAN         | Commune des Ulis            |
| Monsieur Christian LARDIERE    | Commune de Linas            |
| Madame Sandrine GELOT          | Commune de Longjumeau       |
| Monsieur Olivier THOMAS        | Commune de Marcoussis       |
| Monsieur Nicolas SAMSOEN       | Commune de Massy            |
| Madame Isabelle KLJAJIC        | Commune de Montlhéry        |
| Monsieur Didier PERRIER        | Commune de Nozay            |
| Monsieur David ROS             | Commune d'Orsay             |
| Monsieur Grégoire de LASTEYRIE | Commune de Palaiseau        |

Délibération n° 2022-158

|                                  |                                 |
|----------------------------------|---------------------------------|
| Monsieur Michel SENOT            | Commune de Saclay               |
| Monsieur Pierre-Alexandre MOURET | Commune de Saint-Aubin          |
| Monsieur Stéphane BAZILE         | Commune de Saulx-les-Chartreux  |
| Monsieur Bernard GLEIZE          | Commune de Vauhallan            |
| Monsieur François Guy TRÉBULLE   | Commune de Verrières-le-Buisson |
| Monsieur Victor DA SILVA         | Commune de Villebon-sur-Yvette  |
| Monsieur Igor TRICKOVSKI         | Commune de Villejust            |
| Monsieur Guillaume VALOIS        | Commune de Villiers-le-Bâcle    |
| Monsieur Florian GALLANT         | Commune de Wissous              |

**Secrétaire de séance : Sandrine GELOT**

**OBJET : ORSAY - ÎLOT DE LA POSTE : CONCERTATION PRÉALABLE À LA MODIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC**

Le Bureau Communautaire,  
sur rapport de Madame Muriel DORLAND

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L103-2, L103-3 et R103-1,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur,

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'Orsay de requalifier les espaces publics de l'îlot de la Poste,

CONSIDÉRANT que l'enveloppe prévisionnelle des dépenses sur ce projet est aujourd'hui estimée supérieure à 1 900 000 €,

CONSIDÉRANT que les articles L103-2 et R103-1 du Code de l'urbanisme disposent qu'un établissement de coopération intercommunale, dans le cadre de la réalisation d'un investissement routier d'un montant supérieur à 1 900 000 € et conduisant à la modification d'assiette d'ouvrages existants, doit délibérer sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation publique préalable,

CONSIDÉRANT que cette concertation, en tant que modalité de la participation du public à la réalisation des projets d'aménagement ou d'équipement, doit se dérouler pendant la phase d'élaboration du programme définitif des travaux,

CONSIDÉRANT qu'elle doit permettre la prise en compte de l'expression du public,

CONSIDÉRANT qu'il est donc proposé les modalités de concertation suivantes durant deux semaines :

- mise à disposition, au siège de la mairie d'Orsay et celui de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, d'un registre pour l'expression du public, accompagné d'un dossier explicatif du projet,
- communication sur les sites internet des communes d'Orsay, et de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, d'un dossier explicatif du projet,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

1. DÉCIDE de l'ouverture d'une concertation publique durant deux semaines conduisant à la réalisation des espaces publics de l'îlot de la Poste en vue notamment de la création d'une place publique et d'une sente piétonne.
2. FIXE les modalités suivantes de la concertation :
  - mise à disposition durant deux semaines, au siège de la mairie d'Orsay et celui de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, d'un registre pour l'expression du public, accompagné d'un dossier explicatif du projet,
  - communications sur les sites internet des communes d'Orsay, et de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, d'un dossier explicatif du projet.
3. DÉCIDE que les modalités de la concertation susmentionnées sont des modalités minimales qui pourront faire l'objet d'adaptations par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en fonction de l'évolution de la situation liée à la crise sanitaire et aux mesures imposées par le gouvernement.
4. DIT qu'un bilan de concertation sera dressé et qu'il fera objet d'une délibération de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

Délibération n° 2022-158

5. AUTORISE le Président à signer tout acte ou document relatif à cette concertation.

Fait et délibéré le mercredi 18 mai 2022  
Extrait conforme à l'original

  
Le Président,  
Maire de Palaiseau



Grégoire de LASTEYRIE

ADOPTÉE par (27 VOIX)

27 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER , M. Christian LECLERC , Mme Rafika REZGUI , Mme Muriel DORLAND , M. Yann CAUCHETIER , Mme Lucie SELLEM , M. Francisque VIGOUROUX , M. Jean-Pierre MEUR , M. Clovis CASSAN , M. Christian LARDIERE , Mme Sandrine GELOT , M. Olivier THOMAS , M. Nicolas SAMSOEN , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Didier PERRIER , M. David ROS , M. Grégoire DE LASTEYRIE , M. Michel SENOT , M. Pierre-Alexandre MOURET , M. Stéphane BAZILE , M. Bernard GLEIZE , M. François Guy TRÉBULLE , M. Victor DA SILVA , M. Igor TRICKOVSKI , M. Guillaume VALOIS , M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20220518 - mc - 140753 - DE  
Date AR Préfecture : 24/05/22

- Affichée / Publiée le : 20 MAI 2022

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)